

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

o.713.84 - BF/dj

Berne, le 8 septembre 1972

Orientation des Commissions des affaires étrangères
des Chambres au sujet de la Conférence des Nations
Unies sur l'environnement
(Stockholm, 5 - 16 juin 1972)

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui a eu lieu à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, a réuni 114 Etats. Les pays du Pacte de Varsovie - à l'exception de la Roumanie - et Cuba notamment, n'y ont pas participé, du fait que la République démocratique allemande n'avait été invitée qu'en qualité d'observateur.

Un autre élément important, sur le plan politique, était la présence de la République populaire de Chine, qui avait pour la première fois l'occasion de s'exprimer dans une grande conférence des Nations Unies. D'entrée de cause, elle se présenta comme porte-parole du tiers-monde et son jeu, facilité par l'absence de l'URSS, s'inscrivit dans une stratégie globale : attaques contre la politique des super-puissances, condamnation des bombardements au Vietnam, demande d'interdiction et de destruction des armes nucléaires, biologiques et chimiques. La question des essais nucléaires français sur l'atoll de Mururoa a également fait l'objet de condamnations sévères, de la part du Pérou et de la Nouvelle-Zélande en particulier.

De leur côté, les pays en voie de développement, notamment l'Inde, le Pakistan, l'Algérie et plusieurs pays latino-américains, ont présenté les vues du tiers-monde sur les rapports entre le développement et l'environnement. Ils ont exprimé l'opinion que les documents de la Conférence, et notamment le projet de Déclaration sur l'environnement élaboré à New York, mettaient trop l'accent sur les problèmes des pays industrialisés et que les

./.



graves préoccupations des pays en voie de développement n'apparaissaient pas suffisamment dans ces textes. A leurs yeux, la notion de pauvreté dans le monde devait absolument être au centre des débats de Stockholm.

Bien vite, il est apparu que les résultats de la IIIème Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) seraient la toile de fond des discussions. De fait, nombre de délégués ont cherché à transférer à Stockholm les problèmes qui n'avaient pu être réglés à Santiago du Chili.

Enfin, l'étendue et la complexité des questions touchant à l'environnement ont donné l'occasion à certains Etats, engagés dans des conflits idéologiques et militaires, de prendre à partie leurs adversaires.

Les travaux de la Conférence se sont déroulés en assemblée plénière, dans un groupe de travail chargé de revoir la Déclaration sur l'environnement, et dans trois commissions qui ont traité les thèmes suivants :

- Thème I : Aménagement et gestion des établissements humains en vue d'assurer la qualité de l'environnement;
- Thème II : Gestion des ressources naturelles du point de vue de l'environnement;
- Thème III : Détermination des polluants d'importance internationale et lutte contre ces polluants;
- Thème IV : Aspects éducatifs, sociaux et culturels des problèmes de l'environnement et questions de l'information;
- Thème V : Développement et environnement;
- Thème VI : Incidences internationales, sur le plan de l'organisation, des propositions d'action.

La délégation suisse, conduite par M. Tschudi, comprenait des représentants des Départements politique, de l'intérieur, de l'économie publique et des transports et communications et de l'énergie, ainsi que des experts représentant les hautes écoles,

Le fonds national de la recherche scientifique et l'économie privée. Elle s'est toujours efforcée, dans le sens de nos traditions, d'encourager la coopération internationale, tant sur le plan mondial qu'au niveau régional, tout en faisant preuve de réalisme dans ses interventions. Celles-ci ont trouvé leur base dans la déclaration présentée par M. Tschudi, dont les points essentiels étaient les suivants :

- accord pour une collaboration accrue de notre pays aux organismes internationaux de recherche en matière d'environnement et de surveillance de la qualité de l'air, de l'eau et du sol;
- acceptation de principe de notre pays de participer au Fonds des Nations Unies pour l'environnement;
- acceptation du maintien d'une aide soutenue aux pays en voie de développement, malgré les sacrifices financiers nécessaires pour la protection de l'environnement sur le plan national;
- solidarité de la Suisse vis-à-vis de la Déclaration sur l'environnement, bien que notre pays eût souhaité la modification de quelques-uns de ses éléments.

Comme la presse l'a relevé, la Conférence de Stockholm a été un succès. Ont en effet été approuvés :

- Une Déclaration sur l'environnement comportant un préambule et 26 principes.
- 106 recommandations d'action.
- Un mécanisme institutionnel comprenant :
 - a) un Conseil d'administration des programmes relatifs à l'environnement, composé de 54 membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale ;
 - b) Un petit secrétariat de l'environnement, à la tête duquel sera désigné un directeur exécutif. Le siège du secrétariat n'a pas encore été déterminé. Plusieurs villes sont sur les rangs, mais il n'est pas exclu qu'il reste fixé à Genève où il fonctionne depuis 1970 ;

- c) un Fonds de l'environnement, qui sera alimenté par des contributions volontaires des gouvernements et qui servira à financer les nouvelles activités entreprises dans ce domaine par les Nations Unies et les organismes qui s'y rattachent ;
- d) un Conseil de coordination composé des hauts fonctionnaires des Nations Unies et des institutions spécialisées s'occupant de programmes d'environnement. Ce conseil sera présidé par le directeur exécutif.

Quant aux implications pour la Suisse des travaux de la Conférence, il convient de mentionner que l'Office fédéral de la protection de l'environnement tient compte, dès à présent, des principes énoncés à Stockholm dans l'élaboration de la nouvelle législation relative à la lutte contre la pollution de l'air et d'autres nuisances, en particulier le bruit. Au demeurant, notre pays tirera également bénéfice, dans le domaine de la climatologie, des travaux qu'effectueront les quelque cent stations de surveillance continue des composants de l'atmosphère, qui seront créées.

La Déclaration sur l'environnement, les recommandations d'action et le projet de mécanisme institutionnel seront soumis à la 27ème Assemblée générale de l'ONU, qui s'ouvrira à New York le 19 septembre prochain. Nous avons l'intention de poser notre candidature pour un siège au Conseil d'administration des programmes relatifs à l'environnement et le Conseil fédéral se propose de soumettre aux Chambres un message concernant notre participation au Fonds de l'environnement des Nations Unies, dès que cet organe aura été créé. Selon la proposition américaine, qui a recueilli l'assentiment des délégués à Stockholm, ce Fonds sera doté de 100 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Les Etats-Unis verseront 40%, le Japon 10%, le Canada 5 à 7,5 millions de dollars, la Suède 5 millions, l'Australie 2,5 millions, les Pays-Bas 1,5 million. La République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, la France et la Grande-Bretagne,

- 5 -

tout en annonçant leur adhésion de principe, n'ont pas précisé à Stockholm le montant de leur contribution.

Comme il s'agit de contributions volontaires, il n'existe pas de clé de répartition. L'on peut certes prendre pour base notre participation statutaire à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU), à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et à la Commission des stupéfiants, soit 0,84% pour les années 1971, 1972 et 1973, ou bien notre contribution volontaire au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), soit 1,3 à 1,5%. En se fondant sur la proposition américaine (100 millions de dollars pour cinq ans), l'on arrive ainsi, suivant que l'on prend 0,84% ou 1,5%, à un montant variant entre 840.000 et 1.500.000 dollars, soit environ 3,1 à 5,6 millions de francs.

Ce Fonds sera géré par le directeur exécutif selon les directives du Conseil d'administration des programmes relatifs à l'environnement, où nous souhaitons avoir un siège.

Il convient d'ajouter que les frais du secrétariat de l'environnement seront très probablement assumés par le budget ordinaire des Nations Unies.

Le rapport général de la délégation suisse a été approuvé par le Conseil fédéral dans sa séance du 6 septembre. Il est dès à présent à la disposition des membres des Commissions des affaires étrangères qui souhaiteraient en prendre connaissance. La Déclaration sur l'environnement y figure en annexe.

./.

En prenant part activement aux travaux de la Conférence de Stockholm, la Suisse a manifesté sa solidarité dans un domaine nouveau de la coopération internationale. Si une place lui est faite au futur Conseil d'administration, elle pourra continuer à apporter une contribution substantielle à l'oeuvre de l'ONU dans ce domaine si important pour l'avenir de l'humanité.

La Conférence de Stockholm représente un premier pas, mais un pas capital, dans la recherche en commun de solutions adéquates à l'un des plus grands problèmes de notre époque. Les engagements pris dans la capitale suédoise autorisent l'optimisme quant au développement de la coopération internationale en matière d'environnement.